

## Prix de l'électricité Accord entre EDF et l'État

Le 14 novembre, les ministres Bruno LE MAIRE, Agnès PANNIER RUNACHER, Roland LESCURE et le PDG d'EDF Luc RÉMONT ont annoncé être parvenus à un accord entre l'État et EDF garantissant un prix moyen de l'électricité nucléaire de 70 € le mégawattheure.

### Un changement de cap ?

Cet Accord prévoit les mécanismes de ventes, rémunérations, de la production nucléaire actuelle.

Il scelle la **fin de l'obligation de vente par EDF d'un quart de sa production**, plus près du tiers actuellement, à un prix de vente très inférieur au Prix de Marché, aux réalités économiques, de 42 € le MWh.

Il s'agit également de la **fin de la vente «à perte»** à des pseudos concurrents qui n'apportent rien dans la chaîne de valeur, se contentant pour la plupart de revendre le MWh acheté au rabais en encaissant au passage une plus-value dénuée d'utilité «publique» et fondée que sur la seule volonté de faire du Business.



Cette mécanique entraîne **un manque à gagner de près de 10 Mrds €/an pour EDF depuis plus de 10 ans**. FO Énergie se félicite de la fin de ce dispositif qui a longtemps fragilisé l'entreprise et largement contribué à creuser sa dette.

L'accord, qui doit être confirmé par les parlementaires, prévoit un prix moyen de vente de 70 € le MWh avec un mécanisme de captation par l'état de 50 % pour un prix moyen supérieur à 78-80 € et 90 % si le prix moyen constaté dépasse 110 €.

On peut estimer que cet accord :

- **Conforte l'existence des Tarifs Réglementés de Vente**, « tarif Républicain », ceux-ci devant même étendus aux « Très petites entreprises » dont la puissance est supérieure à 36 kVa
- Entraîne la **fin de l'obligation pour EDF de vendre à perte** une partie de sa production nucléaire pour financer ses propres concurrents
- **Ne peut être l'alibi au retour d'un projet de désintégration d'EDF**, celui-ci s'intégrant dans les règles imposées par la Commission européenne,
- Permet de **sortir la France des spasmes des crises internationales et reprendre le contrôle des prix de l'énergie** dans un contexte de marché totalement ouvert afin de protéger les consommateurs.
- Redonne des **marges de manœuvre à EDF** pour assurer le remplacement de son parc nucléaire et la sécurisation de l'approvisionnement.
- Permet de **faire face aux investissements** utiles à la transition énergétique.

Des détails de cet accord doivent encore être précisés et des questions demeurent, notamment sur la position des parlementaires qui devront trancher sur ce dispositif en 2024.

Pour FO Énergie cet Accord met fin à deux décennies de règles de marché « Ubuesques » ayant abouti à l'exposition insupportable de la France à la flambée des prix de l'Énergie. Il amène de la visibilité à « l'Électricien national » pour accélérer la transition énergétique.